



REMARQUES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE - SEMINAIRE PADD 4 Projet d'aménagement et de développement durable

Compte rendu

Réunion du 21 janvier 2010

Personnes présentes Michel HABIG, Président du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon ;

- Christian NUSS, CCI Colmar Cente Alsace ; Annette HUGUENOT, Directrice EnJeu Nature ; Christelle GASQUET, Conseil Général 68 - SPA ; Magali FISCHER, Pôle d'Archéologie ; Nicolas HAUSS, Chambre des Métiers d'Alsace ; Yves BELORGEY, Conseil Général - STD ; Michel HERR, APRONA ; Michel VILLING, DDT/SCAU ; Damien FOUCRE, ADT68 ; Gérard MEYER, INAO Colmar ; Claudine VERPILLOT, DGS Communauté de commune Centre Haut-Rhin ; Jean PERRIN, CCI de Colmar et du Centre Alsace.

- Hervé CLOR, conseiller municipal de Bergholtz ; Fernand DOLL, Maire de Buhl ; Françoise BOOG, Maire de Meyenheim ; René MATHIAS, Maire de Oberentzen ; Jean Pierre WIDMER, maire de Niederentzen ; André SCHMUCK, Maire de Rimbach ; François GRODWOHL, adjoint au maire de Lautenbach ; Michel HAENNIG, conseiller municipal de Wuenheim ; Patrice FLUCK, Maire de Merxheim ; Gilbert MOSER, Maire de Niederhergheim ; Daniel STIRMANN, maire de Munwiller ; Fabienne STICH, Maire de Fessenheim ; Paul HEGY, Maire de Oberhergheim ; François BERINGER, Maire de Blodelsheim ; Alain GRAPPE, Maire de Orschwihr ; Alfred HASS, Maire de Rimbach-Zell ; Jean Marie REYMANN, Maire de Raedersheim ; Fernand BOHN, adjoint au Maire de Soultz ; Nicole ERNY, Maire de Hartmanswiller ; Denis REBMANN, Maire de Guebwiller ; Didier VIOLETTE, Maire de Gundolsheim ; Agnès KIEFFER, Maire de Rustenhart ; Frédéric GOETZ, conseiller municipal de Hirtzfelden ; Pierre ENGASSER, adjoint au maire de Balgau ; Philippe HEID, Maire de Munchouse ; René GROSS, Maire de Murbach ; Gérard SCHATZ, Maire de Westhalten ; Guy VOIRIN, adjoint au maire de Gueberschwihr ; Richard GALL, Maire de Lautenbach-Zell.

- Antoine WAECHTER, Cabinet A. WAECHTER ; Viviane BEGOC, AURM ; Corinne FLOTA, Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

Personnes excusées :

Michael GRAN, RFF ; Jean GOETZ, conseiller municipal de Rumersheim le Haut ; Charles BUTTNER, Président du Conseil Général du Haut-Rhin ; Monsieur WEIGEL ; Madame Braun, DASS ; Jean-Paul DIRINGER, Maire de Soultzmatt ; Jean-Pierre TOUCAS, Maire de Rouffach ; André ONIMUS, Maire de Rumersheim-le-Haut ; Monsieur Henri Masson, Maire de Roggenhouse ; Monsieur DUBY ; Monsieur Marc JUNG, Maire de Issenheim.

Monsieur Habig, Président du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon, souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il les remercie pour avoir participé à l'élaboration du PADD en 2009 aux cours de trois séminaires de réflexion. Le PADD présenté a tenté d'intégrer leurs remarques et propositions.

Chaque partie du PADD est présentée par Viviane Begoc, de l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne, et par Antoine Waechter, du Cabinet A. Waechter. A la fin de chaque chapitre, un temps de discussion est ménagé. Les remarques formulées sont les suivantes.

Partie transports et déplacements

Madame Stich, Maire de Fessenheim :

En matière d'aménagement et d'urbanisme, le SCOT devrait intégrer les évolutions du trafic dans la communes de Fessenheim liée à la mise en place du pont sur le Rhin.

Monsieur Reymann, Maire de Raedersheim :

Monsieur Reymann rappelle que, dans le cadre de la liaison routière Est-Ouest de Fessenheim à Guebwiller, il serait judicieux de valoriser les équipements réalisés pour le bioscope et l'écomusée et, de ce fait, épargner le ban communal de Raedersheim.

Monsieur Engasser, adjoint au maire de Balgau :

Monsieur Engasser s'exprime sur le tracé de la liaison Est-Ouest et notamment sur la section sensée passer entre Balgau et Fessenheim qui pose problème car non souhaitée par la commune de Balgau. Monsieur Habig rappelle qu'il s'agit d'un tracé de principe ; le projet n'a pas vocation à être réalisé dans un avenir proche. Actuellement, on ne note aucune demande de la population. Néanmoins, il s'agit d'en garder la possibilité à très long terme. Par ailleurs, Monsieur Habig rajoute, sous le contrôle de Madame Stich, que le ban de Fessenheim dispose d'une emprise suffisante pour la réalisation de cette voie.

Monsieur Goetz Frédéric, adjoint à Hirtzfelden, et Madame Kieffer, maire de Rustenhardt :

Les pistes cyclables sont intégrées au texte du PADD, mais comme pour la liaison Est/Ouest, elles devraient être matérialisées sur la carte.

Partie Habitat

Monsieur Bohn, adjoint au maire de Soultz :

Monsieur Bohn demande des informations sur le COS qui correspondrait à la densité de 20 logements/hectare. Madame Begoc répond que, moins que le COS, ce sont surtout les paramètres suivant qui influent sur la densité : limites de recul, aménagement des espaces communs, règles de stationnement, largeurs de voiries... Monsieur Waechter souligne qu'à l'horizon 2025, les habitants du territoire auront une autre façon de penser et de vivre (la voiture ne sera plus forcément stationnée au pied de la maison, ...).

Partie « Economie »

Monsieur Perrin, Chambre du Commerce et de l'Industrie :

Monsieur Perrin se positionne en opposition à l'implantation d'une moyenne surface dans le chapelet de villages de la plaine ; elle constituerait une concurrence et affaiblirait l'offre commerciale du secteur de Rouffach. Monsieur Vonau n'accepte pas ce commentaire ; il souligne que les villages du chapelet ne sont pas aussi bien desservis que le reste du territoire. Monsieur Widmer renchérit en expliquant que les moyennes surfaces ne souhaitent pas s'installer dans les petits villages de la plaine ; d'où une possibilité d'implantation au niveau de l'échangeur à hauteur de Rouffach.

Monsieur Grappe, Président de l'Office du Tourisme intercommunal Guebwiller - Sultz :
Monsieur Grappe souhaite que soit inscrit la valorisation et la mise en réseau des structures touristiques du territoire.

Monsieur Fluck, maire de Merxheim :
Les emplois de proximité doivent apparaître sur la carte (ils sont inscrits dans le texte).

Monsieur Bohn, adjoint au maire de Sultz :
Monsieur Bohn aborde la spécificité des zones d'activités ; industrielle à Ensisheim, artisanale à Guebwiller ; il craint que cette formulation ne laisse pas assez de souplesse. Monsieur Waechter précise qu'il ne s'agit que d'une « dominante » et que cela n'interdit pas à des entreprises industrielles de s'implanter dans la zone d'activité intercommunale de la Région de Guebwiller. Mademoiselle Flota rajoute que ces spécificités avaient à l'origine été inscrites pour que, dans le cas de l'implantation d'une très grosse entreprise industrielle, cette dernière soit orientée vers la réserve foncière d'Ensisheim (ZAID).

Monsieur Hegy, maire de Oberhergheim :
Monsieur Hegy fait état d'un projet de ferme solaire dans la gravière d'Oberhergheim et pose la question de la prise en compte de ce type de projet dans le SCOT ? Monsieur Waechter rappelle qu'il existe beaucoup de spéculations actuellement sur ce sujet, que le coût de rachat de l'énergie est passé de 60 à 40 centimes. Il souligne également que la mise en place des panneaux photovoltaïques doit se faire sur des bâtiments fermés qui dispose un usage par ailleurs. Sauf procédure spécifique, il n'est pas possible d'implanter des panneaux bruts sur des terres agricoles.

Partie « Environnement »

Monsieur Habig, Président de la communauté de communes Centre-Haut-Rhin :
Monsieur Habig souligne que, sur le territoire de la communauté de communes, outre le verger de Ensisheim, il existe des vergers qui méritent protection à Réguisheim et Oberhergheim ; ces derniers devraient être intégrés au PADD.

Monsieur Herr, APRONA :
Dans le cadre de la DCE (Directive cadre sur l'Eau), les objectifs de qualité des eaux et de quantité de la ressources, inscrits au SAGE Ill Nappe Rhin, doivent être pris en compte dans le SCOT. Sur le territoire, l'augmentation prévue de la population engendrerait une augmentation de la consommation en eau de 220 000 m³. Au niveau de la plaine, la ressource est particulièrement sensible (absence de couche argileuse qui filtre l'eau). Cette eau doit rester de bonne qualité pour l'alimentation de la population.

Monsieur Bohn, adjoint au maire de Sultz :
Monsieur Bohn pose la question des « paysages à aménager » ? Quel est leur influence par exemple au niveau de la sortie de Sultz en direction du Rond Point du Nouveau Monde où il existe un projet de zone technologique ? Monsieur Waechter explique que les paysages à aménager ne dispose pas d'une protection stricte ; ce sont des paysages sensibles du fait de leur positionnement ou de leur caractéristique : tout aménagement dans ces secteurs devra faire l'objet d'une réflexion particulière. Par exemple, en ce qui concerne les communes le long de l'Ill, leur développement en direction de l'Autoroute devra faire en sorte de présenter un front urbain cohérent. Des prescriptions pourront être incluses dans le DOG.

Monsieur Reymann, Maire de Raedersheim :
Les terres agricoles de qualité devront être préservées.